

Frais d'adhésion à l'association :

- 1er inscrit d'une famille : 20 €
- à partir du deuxième inscrit : 15 €

Tarifs mensuels des cours (pour une durée de cours hebdomadaire) sur 10 mois

Cours d'instrument ou chant	1er inscrit	À partir du 2ème inscrit
30 minutes de cours individuel d'instrument pour les moins de 15 ans* (+1h de Formation Musicale et/ou orchestre et/ou chorale enfants)	75	70
30 minutes de cours individuel d'instrument pour les plus de 15 ans**	70	65
20 minutes de cours d'instrument débutant (uniquement 1 ^{ère} année) (+ 1h de Formation Musicale et/ou chorale enfant)	50	47
45 minutes de cours individuel (+ 1h de Formation Musicale et/ou orchestre)	105	100

5€ de réduction mensuelle pour les carbonnais

* sauf pour les élèves ayant obtenu le Brevet Musical Départemental en FM, qui payent le tarif « plus de 15 ans. »

**si l'élève de plus de 15 ans souhaite participer au cours de FM ou orchestre, il le peut en payant le tarif « moins de 15 ans ».

Cours collectifs (tarifs pour les élèves non inscrits en instrument)

Formation Musicale, Éveil musical (Grande Section-CP) (1h par semaine)	35
Éveil musical Moyenne Section (45 minutes par semaine)	30
Eveil musical Petite Section (30 minutes par semaine)	25
Chorale d'enfants (1 heure par semaine)	15
Orchestre Débutant et Junior (1h ou 1h30 par semaine)	15

Cours collectifs non inclus dans le cours d'instrument

Groupes rock et variété (4 musiciens minimum, cours d'une heure tous les 15 jours)	15
Atelier jazz (1h par semaine)	20

Location d'instruments (priorité aux élèves débutants, dans la limite des instruments disponibles)	12
---	----

Les paiements sont regroupés par famille et sont réglables à l'année au moment de l'inscription.

- Soit par chèques établis à l'ordre de "EMCV" si paiement en 1 ou 3 fois
- Soit par prélèvement si paiement en 3 ou 10 fois. Les prélèvements auront lieu entre le 10 et 15 de chaque mois.

Pour les carbonnais, certaines familles peuvent bénéficier sous conditions de ressources d'une carte délivrée par la Mairie donnant droit à une réduction de 25 %, 50 % ou 75%. Pour les habitants de la Haute Garonne (y compris carbonnais) une bourse du Département prenant en charge en totalité le coût des cours peut être accordée en fonction du quotient familial. Ne pas hésiter à nous demander des informations.